

TRAVAUX D'ÉLABORATION DU PLAN D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

DOCUMENT DE CONSULTATION

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-84698-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2019

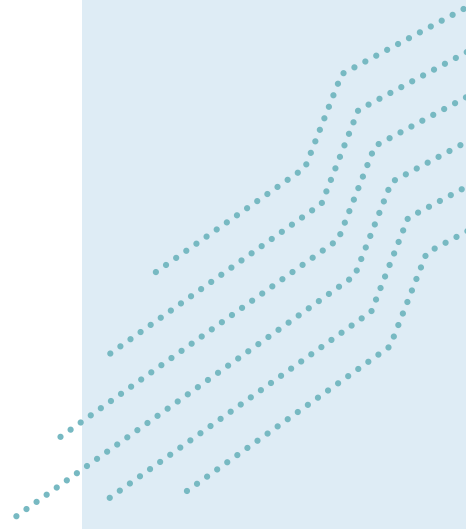




TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE	6
UN EXERCICE DE CONSULTATION SANS PRÉCÉDENT	7
ALLER PLUS LOIN AVEC LE PECC : DÉFIS ET OCCASIONS À SAISIR POUR LE QUÉBEC	9
APPEL À MÉMOIRES	10
1. Électrification	11
2. Aménagement du territoire et adaptation	12
3. Bioénergies	14
4. Financement	15
5. Jeunesse	17
UN PLAN PRAGMATIQUE ET AMBITIEUX POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉVELOPPER NOTRE ÉCONOMIE	18



MOT DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques appellent au meilleur de ce que le Québec sait faire : se mobiliser, innover, se démarquer. Et ce n'est pas par choix, mais par nécessité. Le défi climatique en effet nous interpelle de plusieurs façons, notamment en ce qui a trait à la gestion des inondations, à la lutte contre l'érosion côtière, mais aussi dans notre utilisation de l'énergie dans nos habitations et nos industries et lors de nos déplacements.

Notre gouvernement a annoncé son intention de dévoiler, dès le début de 2020, un Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) pragmatique et ambitieux pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et adapter notre territoire pour faire face aux impacts des changements climatiques, tout en continuant de développer l'économie. Ce plan, nous le voulons rassembleur et mobilisateur.

C'est pourquoi, le 18 juin 2019, j'ai lancé un vaste chantier de consultation qui comprend la création de cinq groupes de travail thématiques issus de la société civile, une tournée ministérielle des régions, une consultation publique en ligne, un appel à mémoires ainsi que d'importants travaux interministériels visant à arrimer les divers plans d'action, politiques et stratégies gouvernementaux qui concourent à la lutte contre les changements climatiques.

Les résultats de tous ces travaux permettront au gouvernement de peaufiner l'élaboration du PECC, qui s'inscrit dans la volonté clairement exprimée par le premier ministre de maintenir le Québec dans son rôle de leader climatique en Amérique du Nord et de respecter l'engagement international du Québec de réduction d'émissions de GES de 37,5 % d'ici 2030 par rapport à 1990. Il s'agit là d'un objectif ambitieux pour le Québec, qui affiche déjà le plus bas taux d'émission de GES par habitant au Canada, en raison, notamment, de son hydroélectricité. Pour y arriver, nous devons mettre l'ensemble de nos forces vives et de nos connaissances à contribution.

Dans ce contexte, nous avons besoin de vous pour enrichir la réflexion. Je vous invite donc à participer à cette consultation et à nous faire profiter de votre expertise sur ce défi crucial pour l'avenir du Québec. Votre gouvernement souhaite créer, avec vous, une société sobre en carbone, résiliente, juste et prospère, dont nos enfants seront fiers.

Le ministre

Benoit Charette

RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Les scientifiques sont unanimes : le réchauffement climatique planétaire actuel est causé par l'activité humaine. Les impacts des changements climatiques se font déjà sentir et continueront de fragiliser :

- notre sécurité;
- notre économie;
- notre santé;
- notre qualité de vie.

La transition climatique est, plus que jamais, une priorité sociale, environnementale et économique. La quasi-totalité de nos activités de production et de nos habitudes de vie émettent des GES. Elles doivent être réinventées, ce qui présente un véritable défi, mais aussi de formidables occasions de développement économique durable.

UN CONSENSUS MONDIAL

En concluant l'accord de Paris en 2015, les 195 États signataires se sont engagés à réduire les émissions de GES tout en préparant les sociétés pour qu'elles soient plus résilientes aux impacts des changements climatiques. Le Québec s'est déclaré lié à cet engagement international.

Le Québec s'est fixé une cible de réduction d'émissions de GES pour 2030, soit une réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990. Il vise également à les réduire de 80 à 95 % d'ici 2050, toujours sous le niveau de 1990.

En plus d'être la pièce maîtresse de la lutte contre les changements climatiques au Québec pour les dix prochaines années, le PECC sera un véritable moteur de développement économique et de richesse collective :

- en rendant l'économie québécoise de plus en plus sobre en carbone, compétitive et résiliente face aux changements climatiques;
- en maintenant et en améliorant la santé et la qualité de vie des citoyens de l'ensemble du Québec dans une perspective de développement durable des territoires et des milieux de vie.



UN EXERCICE DE CONSULTATION SANS PRÉCÉDENT

Afin d'élaborer le Plan d'électrification et de changements climatiques, le gouvernement a lancé un vaste processus de consultation qui lui permettra de recenser toutes les avenues possibles pour atteindre le double objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux impacts des changements climatiques tout en assurant la prospérité économique du Québec. Ce processus est déjà bien amorcé et s'échelonne jusqu'en novembre 2019. Le nouveau plan sera dévoilé au début de 2020.

LES GRANDS CHANTIERS EN COURS

Travaux de cinq groupes de travail composés d'experts, de jeunes et de représentants de la société civile

Cinq groupes de travail réunissant plus de 75 représentants d'organismes et d'experts en matière d'électrification (transports, industrie, bâtiment), d'aménagement du territoire, de finance ou de bioénergies, ainsi que des représentants de la société civile, ont été mis sur pied pour travailler à l'élaboration du PECC. Un groupe formé uniquement de jeunes a également été constitué afin d'offrir la perspective de cette génération hautement sensibilisée aux enjeux climatiques.

Ces groupes sont appelés à proposer au gouvernement des mesures efficaces pour orienter l'action dans leurs domaines respectifs.

Tournée ministérielle

Quatre ministres, soit Benoit Charette, Jonatan Julien, Marie-Eve Proulx et Pierre Fitzgibbon, effectueront une tournée des régions du Québec. Du 27 août au 15 octobre 2019, ils s'arrêteront dans treize villes, dans l'objectif de discuter avec les acteurs régionaux de leurs défis et de leurs besoins et d'identifier avec eux les actions prioritaires en matière d'électrification de l'économie, de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux changements climatiques. Plus de 250 acteurs régionaux seront rencontrés.

Consultations publiques

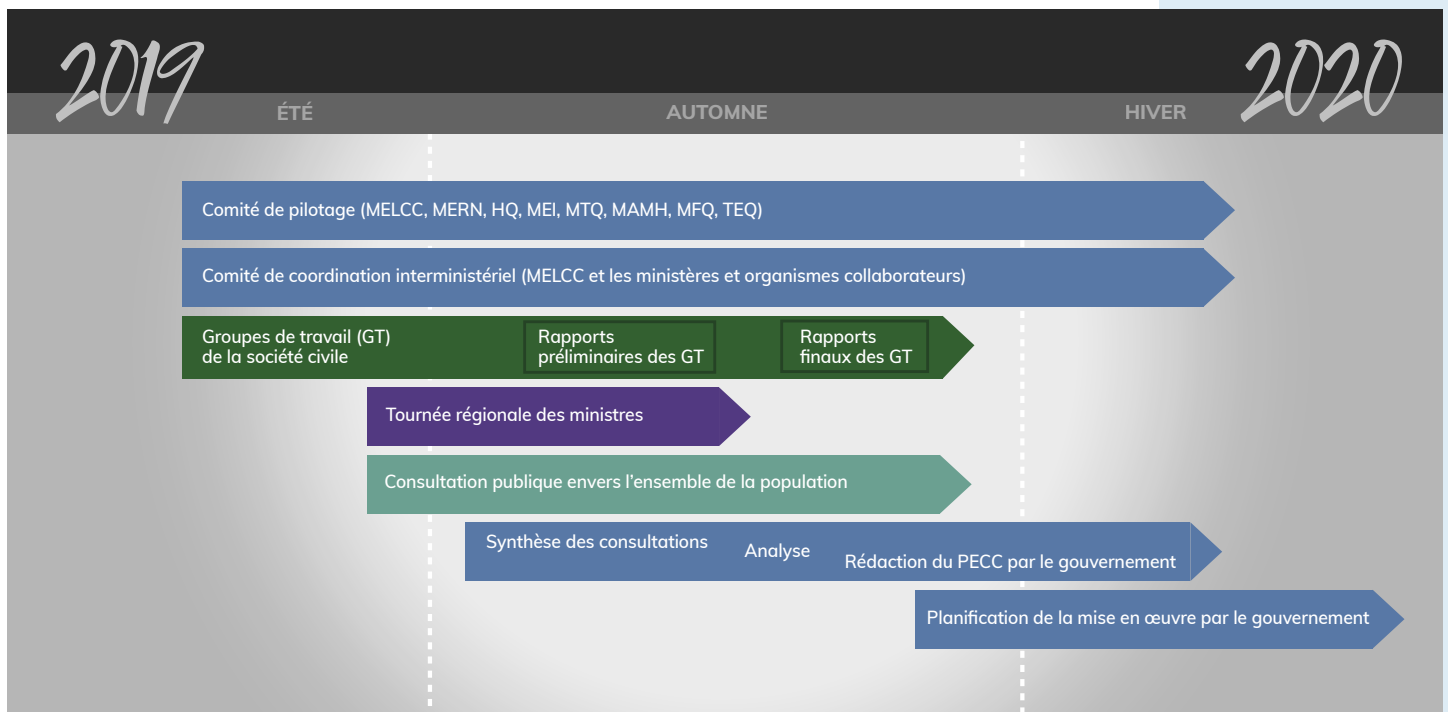
Le gouvernement reconnaît l'urgence climatique et sa responsabilité d'agir face à celle-ci. Il reconnaît également que l'atteinte des différents objectifs qu'il s'est fixés en matière de lutte contre les changements climatiques et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes repose sur plusieurs facteurs, notamment l'appui, la contribution et la participation de la population. Le gouvernement souhaite donc entendre les citoyens sur des questions liées à la lutte contre les changements climatiques et qui les touchent. La population peut contribuer à l'élaboration du PECC de deux manières : en répondant à des questions ciblées ou en déposant un mémoire détaillé.

Travaux des comités de pilotage et interministériel

Le comité de pilotage, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, assure la direction des travaux d'élaboration du PECC. Il est composé de représentants de ministères et organismes publics, qui seront porteurs de pans importants du PECC, que ce soit par l'entremise de politiques ou de stratégies sectorielles, de programmes et d'interventions clés ou de financement.

Un comité interministériel a également été créé pour assurer la coordination des travaux interministériels et s'assurer de l'arrimage nécessaire avec d'autres politiques, stratégies et plans gouvernementaux en vigueur ou en cours d'élaboration. Il soutient aussi les travaux des groupes de travail issus de la société civile.

LES GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PECC





ALLER PLUS LOIN AVEC LE PECC : DÉFIS ET OCCASIONS À SAISIR POUR LE QUÉBEC

Le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Il sera remplacé par le Plan d'électrification et de changements climatiques. Il guidera l'action du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques pour la prochaine décennie, tout en contribuant à son développement économique.

Le PECC couvrira les deux piliers de la lutte contre les changements climatiques :

- L'atténuation des changements climatiques;
Le Québec entend contribuer activement aux efforts internationaux visant à réduire les émissions mondiales de GES, en diminuant, au premier chef, ses propres émissions par l'adoption de pratiques exemplaires.
- L'adaptation aux impacts des changements climatiques.
Le Québec doit être mieux préparé à faire face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques (vents violents, pluies fortes, inondations, vagues de chaleur, érosion côtière, etc.).

Les éléments clés suivants seront au cœur du PECC :

1. L'électrification de l'économie : l'énergie propre du Québec au service de la transition climatique et moteur de développement durable :
 - › Électrification de l'économie du Québec (transports, industrie, bâtiment);
 - › Exportation vers les États américains et les provinces canadiennes, pour appuyer leurs efforts de réduction d'émissions de GES et enrichir le Québec;
2. L'utilisation efficace de l'énergie et des ressources : l'efficacité énergétique maximisée dans les processus de planification, de production et de consommation :
 - › Planification des projets et de l'aménagement du territoire dans un souci de réduction des demandes à la source, d'efficience et d'utilisation durable des ressources;
 - › Amélioration de l'efficacité énergétique et réduction de la consommation énergétique des citoyens, des entreprises et des institutions;

3. L'accompagnement des industries et des entreprises dans le développement de nouvelles filières, la création d'emplois d'avenir et le renforcement de leur compétitivité;
4. L'adaptation aux impacts actuels et à venir des changements climatiques pour maintenir et améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens, assurer la pérennité du milieu bâti, protéger les écosystèmes naturels et assurer un développement économique résilient;
5. La tarification du carbone (système de plafonnement et d'échange de droits d'émission – SPEDE) comme vecteur de transformation de l'économie.

APPEL À MÉMOIRES

LES THÉMATIQUES RETENUES

Cinq grandes thématiques ont été retenues afin d'alimenter les travaux entourant l'élaboration du PECC. Ces thématiques tiennent compte des réalités qui nous sont propres et répondent à notre objectif collectif de faire progresser le Québec dans sa lutte contre les changements climatiques dans une perspective de développement économique.

- Électrification
- Aménagement du territoire et adaptation aux changements climatiques
- Bioénergies
- Financement
- Jeunesse

Les organisations qui le souhaitent sont invitées à déposer des mémoires qui répondent aux questions présentées dans cette section.

Pour faciliter l'analyse de votre mémoire, veuillez inscrire les éléments suivants en première page :

- Votre nom ou celui de votre organisme;
- La ou les régions liées à vos activités et à votre intervention;
- Un bref aperçu de votre expertise;
- Les thématiques auxquelles votre mémoire répond.

Il est à noter que ces renseignements serviront pour faire des constats ciblés, mais qu'ils seront dénominalisés et que les données personnelles seront protégées.

Les mémoires doivent être transmis à l'adresse :
consultationPECC@environnement.gouv.qc.ca.

L'appel à mémoires est en cours jusqu'au 15 octobre 2019.



1. ÉLECTRIFICATION

Le Québec est l'un des plus grands producteurs d'énergie propre et renouvelable au monde. Électrifier l'économie québécoise, tout en poursuivant le développement de cette énergie en la mettant au service des entreprises et des États voisins, contribuera à faire progresser la transition énergétique d'ici et d'ailleurs.

Les transports, l'industrie et le bâtiment sont les secteurs qui produisent le plus d'émissions de GES au Québec. La mise en œuvre de mesures visant à électrifier leurs activités pourrait contribuer à les réduire. Dans le cadre de cette consultation, les organisations expertes dans ces domaines sont notamment invitées à partager leurs réflexions sur le sujet. La consultation doit permettre :

- De déterminer le potentiel d'électrification de l'économie du Québec, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment afin de réduire leurs émissions de GES;
- D'identifier les actions et les moyens permettant de concrétiser cette vision;
- De démontrer les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux qui découleront des solutions proposées (tels que la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de l'air, etc.).

QUESTIONS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

- 1.1. Quelles orientations et interventions devraient être prioritaires dans le cadre du PECC pour électrifier les secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment?
- 1.2. Afin de soutenir le développement de l'économie québécoise et l'exportation de l'électricité, des mesures visant l'augmentation de la disponibilité énergétique devront être envisagées. Ainsi, selon vous :

Quels seraient les potentiels d'efficacité énergétique inexploités au Québec?

Quelles mesures d'efficacité énergétique, ou de réduction à la source des demandes en énergie, devraient être mises en œuvre dans les secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment?

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

L'aménagement du territoire et l'adaptation aux changements climatiques sont des réalités dont doit dorénavant tenir compte toute politique en matière de climat. En effet, les bouleversements causés par les changements climatiques nous obligent à repenser l'aménagement de nos milieux de vie en prenant en compte les impacts actuels et attendus des changements climatiques. L'action des municipalités, tant dans la réduction des émissions de GES que dans l'adaptation aux effets des changements climatiques, est essentielle. Ce sont elles qui, au premier rang, ont la responsabilité de planifier et de mettre en œuvre les politiques urbaines et d'aménagement permettant cette nécessaire transition.

Cette consultation est une invitation à partager vos réflexions sur l'implantation de mesures structurantes visant l'aménagement du territoire et l'adaptation des milieux de vie afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en protégeant les biens, la santé et la sécurité de la population.

En ce qui a trait à l'aménagement du territoire, vos contributions sont attendues afin :

- D'examiner les risques associés aux impacts des changements climatiques qui peuvent être influencés par les décisions d'aménagement (par exemple, pour la population, les infrastructures, l'environnement et l'économie);
- De présenter de nouvelles solutions d'aménagement du territoire qui contribueraient à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des émissions de GES;
- D'identifier les orientations, mesures, initiatives structurantes et nouvelles pratiques qui doivent être mises de l'avant par le gouvernement et les parties prenantes afin de mettre en œuvre les solutions proposées.

En ce qui a trait à l'adaptation, il s'agit en particulier :

- D'examiner les risques humains, économiques et environnementaux que représentent les impacts des changements climatiques;
- De présenter des solutions d'adaptation permettant de rendre les communautés plus résilientes à l'égard du climat futur;
- De déterminer les orientations, mesures et initiatives que doit proposer le gouvernement afin de permettre la mise en œuvre des solutions retenues;
- D'établir les actions et mesures complémentaires qui doivent être mises en œuvre par les différentes parties prenantes afin de permettre le passage à l'action.



QUESTIONS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

En matière d'aménagement du territoire

- 2.1. Quelles orientations et quelles mesures structurantes devraient être prioritaires afin d'atteindre les objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques?
- 2.2. La réduction de nos émissions de GES et la résilience de nos communautés concernent tout le monde. Comment mobiliser et inciter le passage à l'action :
 - Des municipalités?
 - Des communautés autochtones?
 - Des organismes?
 - Des citoyens?
 - Des acteurs gouvernementaux?

En matière d'adaptation

- 2.3. Selon l'état des connaissances actuelles, on estime que certaines problématiques doivent être prioritaires. En effet, les inondations, l'érosion côtière, la fonte du pergélisol, les problématiques de santé (liées par exemple à la chaleur), la pérennité des infrastructures et les risques économiques sont considérés comme des problématiques prioritaires en raison de leurs impacts sur la santé et la sécurité de la population.

D'autres problématiques devraient-elles être prioritaires dans le PECC? Si oui, lesquelles et pourquoi?
- 2.4. Quelles sont les priorités en matière de développement des connaissances sur l'adaptation?
- 2.5. Quelles orientations structurantes et quelles interventions devraient être prioritaires dans le cadre du PECC?
- 2.6. L'évaluation des risques est la première étape vers la mise en œuvre de solutions d'adaptation. Comment faciliter la prise en compte des risques liés aux changements climatiques et comment faire connaître ces risques aux municipalités, aux entreprises et aux individus?

3. BIOÉNERGIES

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le développement des bioénergies, particulièrement dans les secteurs des transports et du chauffage, continuera de progresser au cours des prochaines années. Le Québec jouit d'un bon potentiel bioénergétique grâce à sa biomasse forestière résiduelle, agroalimentaire et urbaine. Lorsqu'elles se substituent à des énergies fossiles, les bioénergies peuvent présenter des potentiels de réduction d'émissions de GES significatifs. L'utilisation des énergies renouvelables étant appelée à progresser au cours des prochaines années, les bioénergies font indéniablement partie des solutions d'avenir.

Dans le cadre de cette consultation, vous êtes invités à partager vos réflexions entourant le potentiel d'utilisation des bioénergies au Québec. Plus précisément, elles devront permettre :

- De présenter la manière dont les bioénergies peuvent contribuer à réduire les émissions de GES au Québec, particulièrement dans les secteurs de l'industrie, des transports et du bâtiment;
- De démontrer les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux découlant des solutions proposées (création d'emplois, innovation, création de filières d'excellence, amélioration de la balance commerciale du Québec, etc.);
- De traiter les questions de « dette carbone » et de qualité de l'air qui peuvent résulter de l'utilisation des bioénergies.

QUESTIONS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

- 3.1. Dans quelles conditions et circonstances l'usage des bioénergies doit-il être privilégié?
- 3.2. Quels types de bioénergies et quels usages devraient être priorités au Québec, notamment dans les secteurs plus difficilement électrifiables?
- 3.3. Quelles orientations et quelles mesures gouvernementales pourraient être mises en œuvre pour rendre l'usage des bioénergies jugées prioritaires plus attrayant et moins onéreux (modifications réglementaires et législatives, incitatifs économiques, etc.)?
- 3.4. Dans les conditions mentionnées ci-haut, quelles initiatives des parties prenantes pourraient être mises en œuvre pour faciliter l'usage des bioénergies?



4. FINANCEMENT

Les coûts financiers découlant de l'augmentation des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses, incendies) sont en continuelle croissance année après année. La communauté internationale considère les impacts des changements climatiques comme l'une des principales limites au développement économique. Cette nouvelle réalité oblige les gens d'affaires, les investisseurs et les gouvernements à considérer davantage les coûts des changements climatiques, mais aussi les occasions qui en découlent.

Le gouvernement ne peut assumer seul le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques. Chaque acteur de la société (individu, communauté ou entreprise) doit être partie prenante de cette action.

Jusqu'à maintenant, le Québec a financé la majorité de ses initiatives climatiques grâce aux revenus tirés du marché du carbone. Le gouvernement souhaite maintenant diversifier ses sources de financement afin de pouvoir aller plus loin dans la transition climatique et la mise en œuvre du PECC.

Dans le cadre de cette consultation, les organisations qui œuvrent dans les domaines pertinents sont notamment invitées à partager leurs réflexions sur les enjeux financiers entourant la lutte contre les changements climatiques.

L'objectif principal de cette démarche est d'identifier des outils novateurs, adaptés au Québec, permettant la mise en œuvre de mesures financières ambitieuses. Ces dernières devront être à la hauteur des défis climatiques et devront soutenir le développement de nouvelles occasions d'affaires. Plus précisément, la réflexion doit permettre :

- D'évaluer les coûts financiers associés aux projets d'électrification, de réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques;
- D'identifier les bénéfices et occasions d'affaires qui découleront de ces projets et de mesurer leurs retombées économiques, sociales et environnementales;
- D'évaluer et d'intégrer les risques financiers dans les décisions d'investissement;
- D'identifier, de revoir ou de créer des mécanismes et des instruments financiers adéquats (tels que la fiscalité) afin d'assurer le financement de la transition climatique;
- De réfléchir sur les outils de financement existants ainsi que sur des outils complémentaires qui pourraient être développés;
- De bien discerner le rôle que doit jouer le gouvernement par rapport au secteur privé et d'assurer la complémentarité des actions financières publiques et privées.

QUESTIONS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

- 4.1. Le gouvernement dispose d'un certain nombre d'outils pour encourager et financer l'action climatique. La connaissance et la prise en compte des risques climatiques constituent le fondement du passage à l'action. Le gouvernement peut jouer un rôle pour favoriser le développement de connaissances et la réalisation d'outils à cet égard, en plus de favoriser la transparence en matière de divulgation des risques.

Ainsi, que peut faire le gouvernement du Québec pour que les investisseurs puissent mieux prendre en compte les risques climatiques dans leurs décisions d'investissement?

- 4.2. Le financement de la transition climatique est une responsabilité partagée.
- 4.2.1. Comment le milieu financier québécois pourrait-il soutenir l'instauration de mesures structurantes d'électrification et de lutte contre les changements climatiques?
- 4.2.2. Sur la base du principe d'additionnalité*, quel devrait être le rôle du gouvernement en matière de soutien financier?
- 4.2.3. Outre le soutien financier, d'autres moyens peuvent-ils être envisagés pour favoriser la mise en œuvre des mesures structurantes nécessaires à la transition climatique?
- 4.3. Quels instruments financiers ou pratiques innovantes pourraient être mis de de l'avant afin de soutenir l'électrification, la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques?

* Principe voulant que le soutien financier public vise seulement des réductions d'émissions de GES qui n'auraient pas lieu dans le cours normal des affaires, c'est-à-dire en fonction de l'évolution de l'économie, en tenant compte de la réglementation en vigueur et prévue, ainsi que des pratiques courantes.



5. JEUNESSE

La lutte contre les changements climatiques est un enjeu intergénérationnel. Néanmoins, il est particulièrement important que les jeunes s'approprient cette lutte, débattent et poussent plus loin la réflexion. Car cette génération, plus que toute autre, sera directement touchée par les répercussions des changements climatiques et se trouvera au cœur des transformations économiques et sociétales nécessaires pour y faire face. C'est pourquoi le gouvernement souhaite travailler avec eux, afin d'entendre leurs préoccupations et de découvrir les solutions qu'ils proposent pour répondre aux défis climatiques.

Dans le cadre de cette consultation, les organisations qui représentent les jeunes Québécoises et Québécois sont invitées à partager leurs réflexions et leurs idées innovantes pour bonifier les mesures du PECC. Plus précisément, la réflexion doit permettre :

- De mettre de l'avant les valeurs des jeunes en matière de lutte contre les changements climatiques;
- De proposer de nouvelles pratiques et technologies et de nouveaux modèles et domaines d'intervention susceptibles de contribuer à la décarbonisation de l'économie et à l'adaptation aux changements climatiques du Québec;
- De proposer des méthodes de diffusion pour faire connaître les solutions retenues.

QUESTIONS POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION

5.1. Les modes de vie, de consommation et de production ont un impact important sur le climat. S'ils sont pratiqués de façon durable par un grand nombre, ils peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Développer, par exemple, une économie de partage, verte, dématérialisée, circulaire ou sociale, peut faire partie des solutions mises de l'avant.

Dans cette perspective, quelles pratiques facilitant des modes de vie et de production durables devrions-nous explorer, prioriser et proposer au Québec?

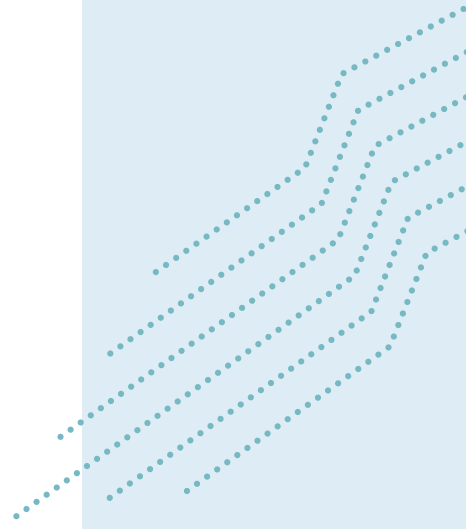
5.2. Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, quelles formes devraient prendre la société et l'économie québécoises en 2030 et en 2050?

5.3. Quelles politiques ambitieuses doivent être mises en œuvre pour y arriver?

UN PLAN PRAGMATIQUE ET AMBITIEUX POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉVELOPPER NOTRE ÉCONOMIE

LE PECC :

- Des mesures phares structurantes qui auront un impact important et mesurable sur les émissions de GES du Québec, sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques et sur plusieurs sphères de l'économie et de la société québécoises.
- Des orientations et des principes qui seront applicables à l'ensemble du Québec, mais qui doivent se traduire adéquatement dans toutes les régions, qu'elles soient côtières, nordiques, rurales ou urbaines.
- Pour une transition juste, les éléments suivants seront à considérer : les impacts de la transition sur les entreprises et les citoyens, le rôle de la main-d'œuvre, les populations vulnérables et l'équité intergénérationnelle.
- La transition climatique et la transformation de notre économie sont l'affaire de tous. Le PECC doit outiller et responsabiliser les citoyens, les entreprises, les municipalités et toutes les parties prenantes.



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 